



Le SICTOM: l'interlocuteur unique de vos démarches à partir de 2016

**Un numéro unique,
le 03 84 54 69 44,
à compter du 1^{er} janvier 2016,
pour toutes vos démarches !**

> A compter du 1^{er} janvier 2016,

le SICTOM assurera directement l'ensemble des prestations relatives aux bacs et à la mise à jour des dossiers des habitants.

Ainsi, pour toute demande de mise en place, changement, réparation et retrait de bacs à ordures ménagères, demande de mise à jour de vos informations pour la facturation, transmission de justificatifs, vous pouvez contacter le 03 84 54 69 44 ou vous rendre à l'accueil du

SICTOM situé au 40B avenue Jean Moulin à Rougemont-Le -Château (Territoire de Belfort).

Le numéro vert 0 800 34 79 39 ne sera plus en service à partir du 1^{er} janvier 2016.

Cette gestion en direct de ces services par le SICTOM présente le double objectif de simplifier les démarches pour l'usager et de proposer un service de proximité réactif et de qualité. Au-delà de ces aspects qualitatifs, des économies importantes vont être réalisées tout en permettant la création de 2 emplois.

Cette reprise en régie de la gestion des bacs et de la gestion client s'inscrit dans le plan de mandature 2014 - 2020 dont deux des orientations principales sont de contenir la hausse sur les factures déchets des habitants et d'améliorer la qualité de services pour les usagers.

CHANGEMENT DE SITUATION : PENSEZ A LES SIGNALER !

Installation, déménagement, naissance, décès, départ d'un enfant du domicile... Contactez le SICTOM au **03 84 54 69 44** ou par courriel: **redevance.sictom90@orange.fr**

A partir du 1^{er} janvier 2016,
pour toutes vos démarches,
un seul numéro à retenir

03 84 54 69 44

Pourquoi une part variable avec un minimum de 6 levées obligatoires par semestre ?

En partant du principe que personne ne produit zéro déchet, le SICTOM, à l'identique d'autres collectivités, applique **un seuil minimal de 6 levées obligatoires chaque semestre** afin de décourager les gestes inciviques.

Les 6 levées obligatoires doivent être utilisées dans le semestre : le 1^{er} allant du 1^{er} janvier au 30 juin et le 2nd du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Ces 6 levées ne sont pas reportables d'un semestre à l'autre !

Informations diverses :

- **ATTENTION EN 2016**, les journées de rattrapage des jours fériés pour la collecte des ordures ménagères sont supprimées.
- Pensez à sortir votre bac à ordures ménagères la veille au soir car les horaires de collectes peuvent varier.

**6 levées par semestre
= 1 levée par mois**

FAUX

**6 levées par semestre
= 6 levées réparties
comme je le souhaite
sur le semestre**

Vous pouvez sortir votre bac 4 semaines de suite et ne plus le sortir pendant 4 mois....

VRAI

